

LE PETIT JOURNAL

Juin 2008



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

LOGEMENTS VACANTS



La mairie reçoit régulièrement des demandes de location pour Haudainville.

Aussi, si vous possédez des logements vacants, n'hésitez pas à prévenir la Mairie.

AGENDA



✓ Samedi 7 juin 2008

Dépôt de gerbe de l'association « Mémoire des ailes » au monument John CHURCH avec les enfants de l'école. La population est invitée à participer à cette cérémonie.

✓ 13 et 14 juin 2008

Représentations de fin d'année des activités du SLC à la salle des fêtes d'Haudainville. (Théâtre enfants et adultes, gym, danse...)

✓ Jeudi 19 juin 2008

Voyage des aînés.

✓ Vendredi 27 juin 2008 à 18 h 30

Assemblée générale des petits ânon.

✓ Lundi 14 juillet 2008

Dès le matin, animations du 14 juillet au sein du village : concours, vin d'honneur, repas... (Voir article ci-après)

DECES DE M.GASPARINI Gabriel, Secrétaire de la mairie d'Haudainville du 01/04/1973 au 20/03/1984

Né à Charny sur Meuse le 10/02/1935, père de 2 enfants, M. GASPARINI est décédé le 18/05/2008 à l'âge de 73 ans.

Monsieur GAPARINI s'est beaucoup investi dans l'organisation des services de la mairie et de l'accueil du public. Son épouse a été directrice à l'école d'Haudainville.

La municipalité s'associe au deuil de la famille.

ÉTAT CIVIL



MARIAGE

10/05/08

VILLAIN William et
MACH Stéphanie

DÉCÈS

09/05/08

ROMOR Jeanne

17/05/08

BOYETTE Odette née
PREUD'HOMME

18/05/08

GASPARINI Gabriel

NUMEROS UTILES



URGENCES

POMPIERS 18 (MOBILE 112)

POLICE 17

SAMU 15

Enfance mal traitée 119

Soins infirmiers à domicile :
03.29.83.83.45 (service
hospitalier de Verdun)

Centre antipoison de
Nancy :
03.83.32.36.36

Prochain conseil municipal

Le 27 juin 2008
à 20h30

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL – 16 MAI 2008

Le 16 mai 2008, le Conseil Municipal s'est réuni pour délibérer sur :

- Indemnités des élus
- Indemnité du Percepteur
- Centre de loisirs



✓ Indemnités des élus :

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La proposition faite est conforme aux engagements pris, à savoir :

- Tenir compte des responsabilités et indemnités intercommunales.
- Limiter les indemnités du maire et des 3 adjointes au budget global des indemnités du maire et de 2 adjointes. Soit une masse globale de 47.5 % de l'indice 1015 de la fonction publique au lieu de 55.75%. (Le coefficient étant de 31 % pour le maire et 8.25 % pour un adjoint)

Cette décision entraîne une réduction globale des indemnités des élus d'environ 3 700 € par an.

Le Conseil Municipal décide de fixer, à l'unanimité, le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjointes comme suit :

Indemnités du Maire : 17,5 % de l'indice 1015 soit 654.72 € brut

Indemnités des Adjointes :
- 6 % de l'indice 1015 pour le 1er adjoint soit 224.47 € brut
- 12 % de l'indice 1015 pour le 2^{ème} adjoint soit 448.95 € brut
- 12 % de l'indice 1015 pour le 3^{ème} adjoint soit 448.95 € brut

✓ Indemnités de Conseil du Receveur

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'octroyer, dans son principe, une indemnité de conseil au trésorier. Le montant de l'indemnité sera voté annuellement.

✓ Centre de loisirs

Le centre de loisir accueille les enfants de 4 à 12 ans. Compte tenu de la réglementation, la capacité d'accueil maximum est fixée à 60 enfants.

Depuis plusieurs années le centre de loisirs est organisé et animé par la FOL (Fédération des Œuvres Laïques). Cette organisation donne satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de renouveler la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques,
- de porter le tarif de la participation des familles à 30 €/ semaine pour les habitants d'Haudainville, 35 €/semaine pour les habitants de Belrupt.

Une priorité est donnée aux enfants d'Haudainville.

Pour 2008, le centre de loisirs sera ouvert du 7 juillet au 01 août.

INFORMATIONS AU CONSEIL

Chaque président de commission fait le compte rendu des réunions et manifestations déjà réalisées ;

Communication : Mme BRION informe le conseil de l'avancement du projet de site internet qui est en cours d'élaboration.

Cadre de vie : Mr SISMONDINI rapporte que le vide grenier et le marché aux fleurs se sont parfaitement déroulés (cf. article ci-après). Déjà d'autres manifestations sont prévues au calendrier : la marche des petits ânon, le 14 juillet etc...

INFORMATIONS AU CONSEIL (suite)

Travaux et assainissement : Mr PREUD'HOMME informe le conseil que les travaux d'assainissement sont presque terminés, il reste quelques maisons à raccorder. Il est souligné qu'un travail considérable de relevé de tous les réseaux a été réalisé par Monsieur ROUSSEL.

Le remplacement d'une conduite d'eau au Pont des Bocquets doit être réalisé, nous sommes en attente d'un troisième devis.

A revoir, la capacité du réseau d'alimentation en eau rue de l'écluse pour cause de nouvelles constructions, ainsi que la pose d'une borne à incendie.

Une réunion de la commission travaux est programmée en vue de l'étude de la rénovation de l'école et des priorités qui doivent être données.

Du retard a été pris concernant la pose des panneaux lumineux « indicateur de vitesse »

C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) : Une réunion a eu lieu le 15 mai afin de définir la date et le lieu de destination du voyage annuel du 3^{ème} âge. La date du 30 novembre 2008 a été retenue pour le repas de fin d'année.

INFOS CODECOM

Le conseil de la Communauté de Communes de Verdun s'est réuni le vendredi 11 avril 2008 pour procéder à l'élection du président et du bureau.

En ce qui concerne les représentants d'HAUDAINVILLE : Louis KUTSCHRUITER a été élu vice président délégué aux finances, Marc PICARD a été élu comme vice président délégué à l'hydraulique et siègera à la commission d'appel d'offres, Serge SILVETTI a été élu vice président délégué en charge de la compétence incendie et secours, Jean-Luc LORIN est élu membre du bureau.

Il est à noter que chaque délégué d'Haudainville fait partie d'une commission.

Espace culturel : Plan de financement prévisionnel : 640 000 € dont 128 000 € à la charge de la CODECOM
Un désamiantage des locaux est prévu.

P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) : Une révision simplifiée du P.L.U est en cours. Zone principale à revoir pour Haudainville : parking et local technique.

Une enquête publique est ouverte du lundi 9/06 au mercredi 09/07/2008 inclus.

Permanences à l'Hôtel des sociétés les 9, 21 et 30 juin de 9 h à 12 h et le 09/07/2008 de 14 h à 17 h.

Un dossier de consultation est à la disposition des Haudainvillois à la mairie.

INFOS SMATUV (Syndicat Mixte d'Assainissement et Transport Urbain du Verdunois)

Le comité syndical s'est réuni le 7 mai pour installer ses membres, élire son président et les membres du bureau.

Les membres titulaires représentants Haudainville sont Pierre ROUSSEL et Eric PREUD'HOMME, les membres suppléants sont Louis KUTSCHRUITER et Alain SIMONIN.

INFOS DIVERSES

Carrière MONTI : Monsieur SILVETTI fait l'historique de l'exploitation de la carrière par l'entreprise MONTI.

Après enquête publique, un avis favorable a été donné à la poursuite de l'exploitation pour une période de 8 années.

La société MONTI est imposée de réaliser un enrobé à chaud sur 100 m de chemin communal ainsi que la pose d'un panneau stop.

72^{ème} semaine du cyclotourisme à Verdun : du 1^{er} au 8 août 2010 avec 12 000 à 16 000 participants. Les organisateurs de cette manifestation sont à la recherche d'espaces pouvant accueillir l'ensemble des participants. Cet espace doit être pourvu en eau et électricité. Pour Haudainville, nous pourrions envisager la mise à disposition du terrain de foot.

Mémoire des Ailes : Association représentant les aviateurs morts au combat. Un dépôt de gerbe au monument John CHURCH aura lieu le 7 juin, en association avec l'école d'Haudainville. Préalablement Mme Sylvie HENRY, nouvelle présidente de l'association se rendra à l'école du village pour raconter aux enfants de CM l'histoire de John CHURCH.

SECTION TENNIS DU S.L.C LA BEHOLLE



Le S.L.C. La Beholle vous rappelle qu'il existe une section Tennis. Pour accéder au terrain de tennis situé sur la route de Belrupt, les personnes intéressées doivent être adhérentes au S.L.C. (cotisation annuelle de 7,50 €) et avoir réglé les 5 € correspondant à la location annuelle de la clé du court.

Les renseignements et inscriptions peuvent être pris auprès de Karine JEANNESSON au 03.29.86.19.51

CHIENS ERRANTS



Chaque année, la commune d'Haudainville reçoit plusieurs plaintes de citoyens concernant la présence d'animaux errants autour des résidences, sur des routes, chemins publics, dans les forêts...

Souvent, des adultes et des enfants sont importunés par ces animaux qui peuvent les effrayer.

D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes.

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

Sur la voie publique, tout chien doit être constamment tenu en laisse.

Les propriétaires de chiens doivent également respecter certaines règles d'hygiène afin de garder propres les espaces publics et privés de notre village.

Nous demandons donc aux propriétaires d'animaux de compagnie leur collaboration en invitant Toutou à demeurer à l'intérieur des limites de leur terrain.



BRUIT... RESPECTONS NOS VOISINS !



Les horaires de tonte sont définis dans l'arrêté préfectoral du 6 Juillet 2000.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, scies, perceuses, taille-haies, nettoyeurs, etc... peuvent être effectués aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h**
- **Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**



Merci donc de veiller au respect de ces horaires.

Concernant nos amis les bêtes...

Rappelons de nouveau que les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

7ème VIDE GRENIER ET MARCHÉ AUX FLEURS DU 8 MAI



Le vide grenier et le marché aux fleurs du 8 mai se sont parfaitement déroulés sous un magnifique soleil. On a pu noter une forte participation, avec environ 50 exposants sur le village, pour certains déjà en effervescence dès 5 heures du matin.

Le Club du troisième âge a assuré la distribution des bons de fleurs de la Mairie, mais a également animé son stand par des ventes de café, crêpes, enveloppes gagnantes...

Les Petits Anons ont assuré un service de restauration sous un chapiteau spécialement dressé pour l'occasion.

165 bons de fleurs ont été distribués, aussitôt transformés en achats chez SODIPLANTE, qui exposait ses compositions florales.

Par votre dynamisme, votre gentillesse et votre dévouement, vous avez contribué à la renommée de notre village et montré une image très positive.

Encore à tous merci, et à l'année prochaine...

FEUX DE JARDIN



Arrêté préfectoral du 22 juin 2004 :

Tout feu est **interdit du 1er mai au 31 octobre** de chaque année sur le département de la Meuse à une distance inférieure de :

- 100 mètres des routes,
- 20 mètres des chemins,
- 200 mètres des habitations,
- 200 mètres des bois et des forêts, plantations, reboisement et friches pour les feuillus,
- 400 mètres pour les résineux.

Activité agricole :

La destruction par le feu des chaumes, pailles et déchets de récoltes laissés sur place est autorisée **du 1er juillet au 30 septembre** de chaque année dans les conditions ci-après définies.

Tout agriculteur désireux de procéder à cette destruction devra en faire **par écrit la déclaration préalable à la mairie** en indiquant la date et l'heure probable de l'incinération, le lieu-dit, la désignation cadastrale et la surface du terrain à brûler, en respectant les prescriptions de distance ci-dessus et moyennant récépissé délivré par la mairie.

L'agriculteur, deux heures avant la mise à feu devra appeler les sapeurs pompiers (18 ou 112) en indiquant les moyens de sécurité prévus ainsi que le nom de la personne responsable de l'incinération et ses coordonnées téléphoniques.

Les feux ne pourront être allumés qu'**entre le lever du jour et 17h**.

Le non respect de ces dispositions entraîne des sanctions prévues au code pénal.

CENTRE AERE ETE 2008



Comme ces dernières années, la Fédération des Œuvres Laïques organisera et animera le centre aéré de la commune d'Haudainville.

Il ouvrira ses portes aux enfants du village et à ceux de Belrupt âgés de 4 à 12 ans pendant la période du 7 Juillet au 1^{er} Août inclus.

La législation en vigueur ne permettant pas d'accueillir plus de 60 enfants, la priorité sera donnée aux enfants haudainvillois.

Prix par enfant et par semaine :

- 30 € pour les enfants d'Haudainville
- 35 € pour les enfants de Belrupt

Inscriptions avant le 28 Juin en Mairie d'Haudainville.

BELLE REUSSITE pour la 3^{ème} marche des Petits Ânon



C'est sous un soleil sur lequel les organisateurs n'osaient plus compter que près de 200 marcheurs se sont élancés sur les différents parcours de la 3^{ème} randonnée pédestre organisée par les Petits Ânon au profit de la Coopérative de l'école de notre village.

Trois parcours étaient proposés au travers de la forêt surplombant le village, de 6 kms pour les plus jeunes à 18 kms pour les plus courageux !

Défis, ravitaillement sur les parcours et boissons à l'arrivée : tout était prévu pour le plaisir de tous ! Sans oublier la petite rose offerte aux mamans en ce jour de Fête des Mères. Chacun a ensuite pu prendre place autour d'un bon repas, bien apprécié après l'effort !

Les responsables de l'association remercient tous les participants ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour l'année prochaine...



Réservez dès maintenant votre journée du 14 juillet !

La Mairie, en partenariat avec les différentes associations du village, organisera cette année la traditionnelle Fête du 14 juillet !

Vous êtes toutes et tous invités à vous joindre à cette manifestation : concours de pêche, vin d'honneur, repas dans les rues du village, buvette, animations pour les enfants, concours de pétanque...

Vous recevrez prochainement le programme détaillé de cette journée.

Pensez donc à réserver votre journée !

S.L.C. LA BEHOLLE



Pour ceux qui ne le connaissent pas encore (et pour les autres aussi), voici ce qu'est le S.L.C. LE BEHOLLE. Le S.L.C. (Sports, Loisirs, Culture) est une association loi 1901 qui gère en partenariat avec la mairie (subventions, prêt des locaux, etc...), le Conseil Général et la Direction de la Jeunesse et des Sports (subventions, infos...), les activités sportives et culturelles du village.

Le S.L.C. fonctionne grâce à ses bénévoles :

Le bureau :

- Sonia ALLALENE, présidente (03 29 86 46 90)
- Laurence PREUD'HOMME, trésorière (03 29 86 03 64)
- Corinne BOULOGNE, secrétaire (03 29 84 10 22)

Les responsables de sections :

- Joël PETITJEAN / Tennis de table
- Agnès BRION / Théâtre enfants et adultes
- Karine JEANNESSON / Gymnastique enfants, ado et adultes, tennis
- Romain SISMONDINI / Rugby, djembé enfants et adultes, danse africaine
- Isabelle ALLORENT-FERNANDEZ / Judo

Le S.L.C. LA BEHOLLE, c'est aussi tous ses membres (environ 130). On devient membre du S.L.C. en pratiquant une activité et après avoir réglé sa cotisation annuelle (soit 7,50 €).

Malheureusement, l'association manque de bénévoles pour se développer et animer le village comme elle le souhaiterait. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues.

APPEL AUX BONNES VOLONTES !

Le bureau sera démissionnaire à la fin de la saison 2008-2009 au plus tard.

Ce qui signifie que les postes de président, trésorier et secrétaire seront vacants, mais aussi que faute de candidats à ces postes, le S.L.C. LA BEHOLLE ne pourra pas vivre.

Si vous souhaitez prendre part activement à la vie du village, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nous. Nous comptons sur vous tous pour ne pas laisser l'association disparaître.

Nous vous communiquerons la date de notre assemblée générale dès qu'elle aura été fixée. Rappelons que nous sommes tous conviés à y assister et que tous les membres de l'association (adhérents) y ont droit de vote.

Retrouvez-nous aussi sur le site du S.L.C. LA BEHOLLE
<http://perso.orange.fr/slc.la.beholle/index.htm>

LES ECOLIERS

D'HAUDAINVILLE A BEAULIEU



Article écrit par la classe de CE1/CE2 de l'école primaire d'Haudainville

Nous sommes partis à Beaulieu le jeudi 15 mai 2008 à 8 h 45 et nous sommes revenus à l'école à 17 h.

Les classes de CP, CE1 et CE2 sont partis avec Mme Seker (notre maîtresse), Jean-Luc (le directeur de l'école), Virginie (une maîtresse), Evelyne, Sandrine (une maman), Lorie (la fille d'Evelyne).

Quand nous sommes arrivés il y avait 2 animateurs (Nicolas et Guillaume) et le directeur du centre (Francis).

Le matin, nous avons visité le centre.

En groupes nous avons essayé de retrouver des endroits autour du centre qui avaient été photographiés et nous avons replacé ces endroits sur un plan.

Dans le centre de vacances, nous avons mangé des carottes râpées, de la salade de riz, et de la vache qui rit avec du pain, des bananes ou des pommes pour le dessert et nous avons bu de l'eau.

L'après-midi nous avons fait la même chose que le matin sauf que nous devons traverser la forêt pour arriver au bord d'un étang, puis nous avons fait des activités près de l'étang.

Avis des élèves :

Arthur : « J'ai bien aimé les activités au bord de l'étang, je n'ai pas trop aimé le trajet dans la forêt car il y avait de la gadoue. »

Antonin : « J'ai bien aimé les activités au bord de l'étang. Et le village était joli. J'ai aussi aimé le jeu d'observation dans le centre. Je n'ai pas aimé les escaliers qui glissaient dans la forêt. »

Adrien : « J'ai bien aimé les bois, escalader les troncs d'arbres et j'ai aimé le paysage. »

Laurine : « Je n'ai rien aimé sauf traverser les rondins de bois. »

Maude : « Moi j'ai bien aimé les fleurs, je me suis bien amusée mais il pleuvait, c'est dommage. »

Ryan : « J'ai tout aimé sauf traverser les rondins de bois. »

Justin : « J'ai tout aimé, le parcours du matin et de l'après-midi. »

Nicolas : « Moi j'ai bien aimé parce que c'était bien dans les bois et dans le petit ruisseau. »